

F01-N4

Fausse déclaration notaire

notaire responsable au moment de la donation.

NOTAIRE

Successeur de son Père et de son Grand-Père

BOITE POSTALE  
Téléphone

[-]

CEDEX

(Lignes groupées)

TOURS, le 13 Août 1991

C.C.P. NANTES

ETUDE FERMEE LE SAMEDI

FAX

Monsieur le Directeur

banque principale

| TOURS Cédex

N/Réf. :

V/Réf. :

Service Dépôts/AG  
Ssion S

PHOTOCOPIE

Monsieur le Directeur,

qui ne comporte pas de numéro de compte, F01-N2, page 5, disparition compte organisée à l'avance avec confusion responsabilités entre le notaire, son fils et un notaire voisin et sans copie de la donation viciée à A S en temps utile

Je fais suite à votre courrier du 26 mars dernier ainsi qu'à notre entretien téléphonique de ce jour et vous indique que le compte-titre que vous m'avez déclaré joint entre Monsieur et Madame [ ] S [ ] a été inscrit en usufruit au nom de Monsieur et Madame [ ] S [ ] et en nue-propiété au nom des SIX (6) enfants en vertu d'un acte de donation de notre ministère du 17 septembre 1988 dont vous trouverez, sous ce pli, la copie authentique.

A la suite du décès de Monsieur S [ ] et compte tenu de la donation éventuelle d'usufruit faite par Monsieur S [ ] au profit de son épouse en cas de son prédécès, les titulaires du compte sont donc désormais :

- Madame Veuve ST [ ], née [ ], usufruitière,
- et les SIX (6) enfants, nue-propiétaires

D'avance, je vous en remercie,

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

fils du notaire responsable figurant seul dans l'en-tête de lettre

La fausseté de cette déclaration ne pouvait être ignorée par la banque qui détenait 2 comptes titres distincts, de compositions et de valeurs totales analogues de 1988 à 1991. Cependant la banque s'est servi de cette déclaration pour supprimer un des 2 comptes, disparu dans le coffre.